

# Lettre de mission de l’administrateur de l’ENT

*Dans chaque établissement, le pilotage des usages du numérique éducatif est assuré par le comité de pilotage du numérique en collaboration avec le conseil pédagogique et sous l’autorité du chef d’établissement. Ce comité de pilotage est constitué de la personne ressource au numérique (PRN), du référent numérique (RN), de l’administrateur de l’ENT et de toute autre personne désignée par le chef d’établissement. La lettre de mission de l’administrateur de l’ENT s’inscrit dans l’action de ce comité de pilotage.*

## L’administrateur de l’ENT a pour mission :

* D’administrer l’espace numérique de travail académique au sein de l’établissement:
	+ en assurant les opérations de transition d’année scolaire : initialisation de l’ENT, import des emplois du temps et vérification des données issues de l’annuaire académique fédérateur,
	+ en mettant en œuvre les décisions du comité de pilotage local, par le paramétrage adéquat de l’ENT (ouverture ou fermeture de modules, activation ou désactivation de fonctionnalités, gestion des droits…),
	+ en effectuant les paramétrages et saisies complémentaires (liste des ressources réservables, libellés de vie scolaire…)
	+ en assurant les opérations de mise à jour des données et en veillant au bon déroulement des opérations particulières (conseils de classe, fiches brevet, suivi des remontées des informations sur les applications nationales, nouvel import des emplois du temps…).
* De développer les usages de l’ENT au sein de l’établissement :
	+ en accompagnant les enseignants dans les usages pédagogiques de l’ENT aux côtés du référent numérique (ressources numériques, plateforme Moodle…),
	+ en accompagnant les personnels dans les usages de scolarité de l’ENT,
	+ en assurant des formations de proximité en fonction des besoins.
* D’assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l’établissement :
	+ en aidant à l’élaboration du volet numérique du projet d’établissement,
	+ en assurant la liaison avec les partenaires institutionnels (Dane, réseau des administrateurs…),
	+ en assurant la diffusion de la politique numérique académique en relation avec la Dane.
* D’assurer son rôle dans le réseau des administrateurs ENT :
	+ en participant aux réunions de bassin à destination des administrateurs ENT.

## Suivi des activités

A l’issue de l’année scolaire, un entretien avec le chef d’établissementétablira le bilan de l’action écoulée et procédera à la mise à jour de la présente lettre de mission pour l’année scolaire suivante.

## La mission d’administrateur de l’ENT est confiée pour l’année scolaire 20.. – 20.. à <Nom> <Prénom>, <qualité>

A ………………………………….. le ……………..

Le chef d’établissement : L’administrateur de l’ENT :